



Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20200218-2020-39-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2020  
Date de réception préfecture : 18/02/2020

Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020**  
**DÉLIBÉRATION N° 2020-39**

**PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**39 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché de prestations d'assurance  
« Dommages aux biens » (Marché n° 07-16-12 - Lot n° 2)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 05 février 2020 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président du SIAH et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille vingt, le cinq février à neuf heures,

**Date de la convocation : Le jeudi 30 janvier 2020**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36**

**Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat**

**Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente**

**Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué de la commune de SAINT-WITZ**

**44 présent(e)s**

**Dont 43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CARPF :**

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et François COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Et 1 présent sans droit de vote**

**CAPV :**

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

**1 absent et représenté**

**CARPF :**

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 39 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché de prestations d'assurance « Dommages aux biens » (Marché n° 07-16-12 - Lot n° 2)

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 19 décembre 2016, le SIAH a signé un marché public d'assurance relative aux dommages aux biens avec l'entreprise SMACL.

Dans le cadre de ce marché, le SIAH déclare chaque année au prestataire la « superficie hors œuvre nette » (SHON), servant de calcul à la prime d'assurance.

La surface déclarée en 2016 était de 21 037m<sup>2</sup> pour une prime annuelle de 43 967,34 HT. La surface déclarée en 2020 étant de 19 047 m<sup>2</sup>, l'avenant a pour objet d'acter cette nouvelle surface et d'acter la baisse de la prime annuelle (désormais à 42 515 € HT). Cela représente une baisse de 3,32 % du montant de la cotisation annuelle.

Compte tenu des montants, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'appel d'offres.

#### CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Christine PASSENAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avenant n° 2 relatif au marché public d'assurance relative aux dommages aux biens,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve l'avenant n° 2 relatif au marché public d'assurance de dommages aux biens, portant baisse de la prime annuelle de 3,32 %, soit 1 452,34 € HT, avec un marché public à un nouveau montant total de 42 515 € HT,

2- Et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 05 février 2020

Guy MESSAÛRE  
  
Président du Syndicat  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 18/02/2020  
Affichée le : 27/02/2020  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.